



## Accident de circulation victime sans assurance

Par **Pam**, le **27/04/2013** à **20:26**

Bonsoir

Ma sœur à été victime d'un accident de circulation provoquer par un refus de priorité. Dans un premier temps la personne en tort lui a proposé un arrangement à l'amiable mais vu les dégâts conséquents elle a préféré faire un constat mais le hic ma sœur n'avait pas d'assurance pour sa moto

Le jour même elle l'a assuré pour faire ce constat. Elle a reçu un courrier de l'assurance adverse l'informant que compte tenu de la date le dossier est sans suite

Ma question est la suivante du fait que ce n'est pas ma sœur qui est en tort mais la personne qu'elle recours elle peut avoir pour les frais de réparations est ce que cela peut lui porter préjudice si sa moto n'était pas assurée au moment de l'accident ou au contraire la personne qui l'a provoqué est seule responsable

Merci